

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de M. Gaëtan MALARDÉ, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 18 septembre 2026
- Présents : M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Nastasia DUFOUR, M. Philippe LE CORRE, Mme Morgane CANTE, M. Fabien TOUREAUX, Mme Muriel ROBLIN, M. Michel COUTURIER, Mme Myriam GUY THOMAS, M. Gwen KERMABON, Mme Marie-José ATMETTLER, M. Denis CORBEL, Mme Hélène MONTOUT (arrivée à 18h06 – Q01), M. Jean-Marc KERBELLEC (arrivé à 18h04 – Q01), Mme Françoise JAFFRÉ, M. BLOUIN Antoine, M. André TELO-GUILLAS, Mme Tiphaine LE GAL (arrivée à 18h07 – Q02 à Q21), M. Guillaume LE NEILLON, Mme Nathalie CLAUSTRE, M. Yann BASIA, M. Jean-Michel LERY, Mme Fabienne LE ROCH, Mme Sylviane GUÉMENÉ, M. GUILLO Olivier, Mme Catherine GUILLEVIC, M. Pierre GRARE (18 h26 - Q013 à Q021), Mme Françoise POUPON.

- Absents ayant donné pouvoir : Mme Lili SEBESI à M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Lydia DRÉANO à Mme Muriel ROBLIN.

- Absent : Mme Tiphaine LE GAL (arrivée à 18h07 – Q01 à Q01), M. Pierre GRARE (Q001 à Q012 - arrivé en séance à 18h26).

JEUNESSE, ÉCOLES ET SPORTS

Question n°14 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE MULTIACTIVITES AU COLLEGE

EXPOSÉ de Denis CORBEL, conseiller délégué sport

La commune a été sollicitée par le collège de Kerdurand pour une mise à disposition de la salle multi-activités sur plusieurs créneaux hebdomadaires pendant la période scolaire.

Le projet de convention ci-annexé a pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition. Le volume horaire annuel de mise à disposition est estimé à 369 heures. Il est proposé d'appliquer le même tarif que la mise à disposition du gymnase, propriété du Département, à la commune soit 7,5 € / heure d'utilisation.

DÉLIBÉRÉ

— VU le projet de convention ci-annexé ;

— VU l'avis de la commission jeunesse, écoles et sports en date du 3 septembre 2026 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— D'APPROUVER le tarif horaire de mise à disposition de la salle multi-activités au collège ;

— D'AUTORISER le maire ou l'adjoint délégué à la jeunesse à signer la convention et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMUNE DE RIANTEC

Pièces jointes au projet :

- Convention de mise à disposition de la salle multi-activités au collège (annexe 7) ;
- Documents complémentaires consultables en mairie :
- Néant.

Fait à Riantec, le 25 septembre 2026

Le maire,



Gaëtan MALARDÉ



La secrétaire de séance,



Muriel ROBLIN